

EMBARGO jusqu'au 3 mai 2022 // 06H00 DU MATIN (Paris - GMT +2)

Méthodologie détaillée du Classement mondial de la liberté de la presse

A compter de l'édition 2022

Visée

Comparer le degré de liberté dont jouissent les journalistes et les médias dans 180 pays ou territoires : tel est l'objectif du Classement mondial de la liberté de la presse. Cette analyse est basée sur une définition de la liberté de la presse élaborée par RSF et son panel d'experts, dans le cadre de la révision méthodologique de 2022 :

"La liberté de la presse est la possibilité effective pour les journalistes, en tant qu'individus et en tant que collectifs, de sélectionner, produire et diffuser des informations dans l'intérêt général, indépendamment des interférences politiques, économiques, légales et sociales, et sans menace pour leur sécurité physique et mentale".

Le classement est une photographie des territoires au cours de l'année civile précédant sa publication. Toutefois, il est réputé vrai au moment de sa publication.

Ainsi, lorsque la situation de la liberté de la presse évolue drastiquement dans certains pays entre la fin de l'année évaluée et la publication, les données sont actualisées pour prendre en compte les événements les plus récents possible. Cela peut être liée à une nouvelle guerre, un coup d'Etat, une attaque massive de professionnels des médias inédite ou très inhabituelle, ou encore à la mise en place d'une politique répressive extrême de façon soudaine. Dans l'édition 2022, cette procédure exceptionnelle a été appliquée aux cas de la Russie, de l'Ukraine et du Mali.

Notation des territoires

Le classement s'appuie sur un score attribué à chaque territoire, qui peut varier de 0 à 100. Un haut degré de liberté de la presse est associé à un score élevé, et inversement.

Ce score est calculé sur la base de deux éléments :

- un **relevé quantitatif des exactions** commises à l'encontre des professionnels des médias dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que des médias ;
- une analyse qualitative de la situation de chaque pays, mesurée au travers des réponses de spécialistes de la liberté de la presse (journalistes, chercheurs, universitaires, défenseurs des droits humains...) à un questionnaire proposé par RSF en 23 langues.

Carte de la liberté de la presse



EMBARGO jusqu'au 3 mai 2022 // 06H00 DU MATIN (Paris - GMT +2)

La carte de la liberté de la presse présente une synthèse visuelle des performances des pays au Classement mondial. Les couleurs sont attribuées en fonction du score, de la manière suivante :

- [85; 100 points]: bonne situation (vert);
- [70; 85 points]: situation plutôt bonne (jaune);
- [55; 70 points]: situation problématique (orange clair);
- [40; 55 points]: situation difficile (orange sombre);
- [0 ; 40 points] : situation très grave (rouge sombre).

Critères d'évaluation : cinq indicateurs contextuels

Le score de chaque pays dépend de cinq indicateurs contextuels, qui permettent de comprendre la liberté de la presse sur un territoire dans sa complexité : **contexte politique**, **cadre légal, contexte économique, contexte socioculturel et sécurité.**

Un sous-score est calculé pour chaque indicateur, entre 0 et 100. Ils ont tous un poids égal au sein du score global. Et au sein de chaque indicateur, toutes les questions et sous-questions ont le même poids.

Contexte politique

33 questions et sous-questions

Elles visent à évaluer :

- le degré de soutien et de respect de l'autonomie des médias, face aux pressions politiques exercées par l'État ou d'autres acteurs politiques de la société ;
- le niveau d'acceptation d'une diversité d'approches du journalisme répondant à des normes professionnelles, parmi lesquelles des approches alignées politiquement et d'autres indépendantes;
- le degré de soutien des médias dans leur rôle consistant à demander aux politiques et au gouvernement de rendre des comptes, dans l'intérêt général.

Cadre légal

25 questions et sous-questions

Elles portent sur l'environnement légal et réglementaire des journalistes, et notamment :

- le degré auquel les journalistes et médias sont libres de travailler sans censure ou sanction légale, ni restrictions excessives de la liberté d'expression ;
- les possibilités d'accès à l'information sans discrimination entre journalistes et la capacité à protéger ses sources ;
- La présence ou l'absence d'impunité pour les auteurs d'actes de violence envers des journalistes.



EMBARGO jusqu'au 3 mai 2022 // 06H00 DU MATIN (Paris - GMT +2)

Contexte économique

25 questions et sous-questions

Elles visent à évaluer en particulier :

- les contraintes économiques liées à des politiques gouvernementales (complexité pour créer un média d'information, favoritisme dans l'accord de subventions de l'Etat, corruption...);
- les contraintes économiques liées à des acteurs non étatiques (annonceurs et partenaires commerciaux), notamment la corruption de journalistes ;
- les contraintes économiques liées aux propriétaires des médias, lorsqu'ils défendent leurs intérêts commerciaux.

Contexte socio-culturel

22 questions et sous-questions

Elles visent à évaluer en particulier :

- les contraintes sociales qui peuvent se traduire par du dénigrement, et les attaques envers la presse basées sur des questions de genre, de classe, d'origine ethnique ou de religion, par exemple;
- les contraintes culturelles, notamment la pression exercée sur les journalistes pour qu'ils ne remettent pas en question certains pouvoirs ou ne rendent pas compte de certains problèmes parce que cela irait à l'encontre de la culture du territoire.

Sécurité

12 questions et sous-questions (¾ du score sécurité)

1 score exactions (1/3 du score sécurité)

Les questions portent sur la sécurité des journalistes. Sur cet aspect, la liberté de la presse est définie comme la capacité à concevoir, collecter et diffuser des informations selon les méthodes et l'éthique du journalisme, sans risque inconsidéré de :

- **dommages corporels** (homicides volontaires, violences, arrestations, détentions, enlèvements...);
- détresse psychologique ou émotionnelle, qui peut venir de l'intimidation, la coercition, du harcèlement, de la surveillance, du doxing (diffusion d'informations personnelles), de discours dégradants ou haineux, de la discréditation publique, d'autres menaces envers les journalistes ou leurs proches...;
- **préjudice professionnel**, par la perte d'emploi par exemple, ou bien la saisie d'équipements, le saccage d'installations.



EMBARGO jusqu'au 3 mai 2022 // 06H00 DU MATIN (Paris - GMT +2)

Score exactions

Le score exactions est calculé à partir du relevé des exactions commises envers des médias et des professionnels des médias dans l'exercice de leurs fonctions réalisé par RSF, au travers de la fonction suivante :

$$f(x) = 1001 + x$$

x est ici la somme pondérée des exactions commises dans un pays l'année civile précédant le classement, rapportée au logarithme décimal de la population :

$$x = Ki = 1n_{ki \times i}log10(pop), où:$$

- popest la population du pays,
- chaque xi représente le nombre d'exactions d'une catégorie (homicides, agressions, etc.) ;
- chaque ki représente le coefficient associé à cette catégorie ;
- *n* est le nombre de catégories d'exactions prises en compte ;
- K est un coefficient utilisé comme outil mathématique pour répartir le score des pays de 0 à 100. Il vaut 0,15.

Cette fonction a été choisie pour plusieurs raisons :

- Lorsqu'il n'y a aucune exaction envers des professionnels des médias dans un pays et une année donnés, le score exactions est de 100.
- Lorsque le nombre d'exactions augmente, le score diminue et tend vers 0.

Choix des coefficients

Les coefficients k établissent une hiérarchie entre les différents types d'exactions. Trois principaux niveaux de gravité sont retenus pour les coefficients :

- Les exactions ne contrevenant pas à un droit indérogeable au sens de l'<u>article 3</u> commun aux quatre Conventions de Genève (coefficient 1):
 - o agressions;
 - arrestations/interpellations;
 - o saccages de médias.
- Les exactions contrevenant à un droit indérogeable au sens de l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève :
 - o les prises d'otage (coefficient 50) :
 - o les détentions (coefficient variable selon la durée, allant de 25 à 50);
 - les homicides (coefficient 100, car il s'agit d'une violation non réversible).

Coefficients



<u>Communiqué de presse</u> <u>3 mai 2022</u>

EMBARGO jusqu'au 3 mai 2022 // 06H00 DU MATIN (Paris - GMT +2)

Catégorie d'exaction (xi)	Coefficient (ki)
Homicides	100
Enlèvements	50
Détentions d'au moins 10 ans	50
Détentions de 9-10 ans	47,5
Détentions 8-9 ans	45
Détentions 7-8 ans	42,5
Détentions 6-7 ans	40
Détentions 5-6 ans	37,5
Détentions 4-5 ans	35
Détentions 3-4 ans	32,5
Détentions 2-3 ans	30
Détentions 1-2 ans	27,5
Détentions de moins d'1 an	25
Médias saccagés	1
Agressions	1
Arrestations	1

Données sources pour la population par pays ou territoire

Le score exactions est rapporté à la population de chaque territoire. Les données sont celles publiées par la <u>Banque mondiale</u>, sauf dans les cas suivants :

- Taiwan : le <u>bureau des statistiques</u> local ;
- Chypre : <u>Eurostat</u>;
- Chypre Nord : <u>Banque mondiale</u> (population totale de l'île de Chypre) et <u>Eurostat</u> (population du territoire de Chypre membre de l'UE) ;
- Montserrat, qui fait partie de l'OECO : gouvernement local ;
- Erythrée : estimation du département des affaires économiques et sociales de l'ONU dans ses <u>"World population prospects 2019"</u>.

Les statistiques de population utilisées sont les plus récentes disponibles, soit 2020 pour l'édition 2022 du classement, sauf exception.